

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 088-24 C

Objet : RS - Convention de partenariat avec SoluCir et versement d'une subvention d'aide au fonctionnement pour renforcer l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Serge Tichkiewitch

Vincent Miquet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin -

Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Danielle Romagnoli

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 088-24 C

objet **RS - Convention de partenariat avec SoluCir et versement d'une subvention d'aide au fonctionnement pour renforcer l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Grand Chambéry porte une politique active en matière de développement de l'économie circulaire sur son territoire afin d'accompagner les entreprises dans leur transition vers l'économie de demain, qui gère mieux les ressources, conçoit mieux ses produits, favorise la collaboration et préserve le territoire.

Dès 2014 et pour une durée de quatre ans, Grand Chambéry s'est engagée auprès de l'ADEME dans une démarche Territoire zéro déchet zéro gaspillage aux côtés de Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly. Cette démarche s'est prolongée avec, notamment, la création de l'association SoluCir regroupant des entreprises engagées dans l'économie circulaire et les EPCI cités ci-dessus, initiateurs de la démarche, et l'organisation des 2^e et 3^e salons SoluCir en 2022 et 2024, salon des solutions de l'économie circulaire des pays de Savoie, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transition environnementale.

La dynamique SoluCir réunit les structures du territoire qui développent des solutions locales, donne la parole à des experts inspirants et tisse le réseau d'entreprises et entrepreneurs qui veulent expérimenter et construire les solutions de l'économie de demain.

L'objet de l'association est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire. A ce titre, l'association SoluCir a vocation à proposer des événements inédits et des outils efficaces pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie.

Le plan d'actions de SoluCir présente les actions visant les objectifs de l'association pour les années 2024 à 2026 :

- organiser et animer des événements (matinées dédiées à l'économie circulaire, forum d'échanges, conférences, temps de rencontre du réseau, petits déjeuners, visites d'entreprises),
- travailler à l'organisation des prochains salons SoluCir, salon des Solutions de l'économie circulaire des pays de Savoie qui auront lieu en 2024 et 2026,
- soutenir des entreprises circulaires et des entreprises en transition,
- sensibiliser les élus et partenaires des collectivités et de l'association à l'économie circulaire.

Au vu de ces démarches, actions et événements, il apparaît nécessaire de maintenir la dynamique d'économie circulaire en soutenant l'association SoluCir avec une convention de partenariat entre Grand Chambéry et l'association.

Cette convention a une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le montant annuel de la subvention est de 35 000 €, soit 105 000 € pour la durée de la convention.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu de la commission de la gestion des déchets du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention avec SoluCir et les versements annuels de la subvention,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', with a stylized flourish at the end.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

088-24 C

Objet de l'acte :	RS - Convention de partenariat avec SoluCir et versement d'une subvention d'aide au fonctionnement pour renforcer l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	CONVENTION

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31525H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31525H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024